

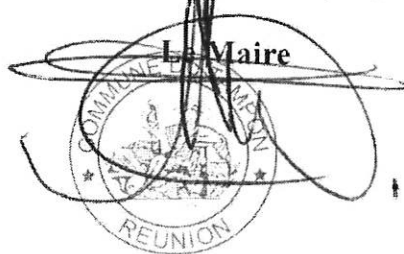
- **Affaires militaires et Anciens combattants**
- **Présidence de la Commission d'Appel d'Offres, commission de délégation de service public et commission ad hoc pour les concessions d'aménagement**
- **Signature des arrêtés portant admission à titre provisoire en soins psychiatriques à l'égard des personnes atteintes de troubles mentaux**
- **Capacité d'ester en justice pour les affaires ayant trait aux entraves à la circulation sur les voies et chemins situés sur le territoire de la commune du Tampon**

et visées aux arrêtés susmentionnés sont données à **Monsieur Daniel Maunier, Conseiller Municipal** - pour la période du 17 juillet au 18 août 2022 inclus,

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités administratives prévues à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre, affichée en mairie, notifiée à l'intéressé et publiée conformément aux dispositions légales.

Fait au Tampon, le 12 juillet 2022



André Thien-Ah-Koon

Le présent arrêté a été affiché le : *12 juillet 2022*

Notifié à l'intéressé le :